GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Compte rendu d'activité de concession 2018

Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain

SIEA - NURIEUX-VOLOGNAT

L'édito

Depuis 2016, la loi NOTRe a redécoupé les régions administratives françaises et en a élargi le champ de compétences, permettant désormais aux territoires de définir leurs politiques, notamment en matière énergétique. Désormais, les visions sont plus décentralisées et plus intégrées aux grands enjeux des territoires : mobilité, qualité de l'air, précarité, empreinte économique locale. Dans ce contexte, et pour vous accompagner toujours plus efficacement, nous nous devions de repenser notre découpage territorial.

GRDF compte, depuis le 1er janvier 2019, 6 grandes régions gazières en cohérence avec les nouvelles régions administratives françaises.

Au plus près des enjeux locaux, nous travaillons chaque jour pour vous proposer une énergie plus sûre, plus propre, plus respectueuse de la qualité de l'air et produite localement. A cet égard, je pense notamment au biométhane, un gaz renouvelable produit à partir de déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des collectivités. Le biométhane connaît un formidable essor avec près de 80 sites en service à fin 2018. Je pense également à la mobilité grâce au GNV et BioGNV, ainsi qu'aux compteurs communicants en cours d'installation chez nos 11 millions de clients.

En 2019, GRDF poursuit ses actions en faveur d'un réseau toujours plus fiable, plus sûr et un gaz de plus en plus renouvelable. Chez GRDF, nous investissons 1 million d'euros chaque jour pour la sécurité du réseau, et nous réalisons 300 000 actes de maintenance par an. La sécurité est le socle de l'activité de GRDF, ça l'a toujours été et ça le sera toujours.

Nous serons toujours et chaque jour à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique de votre territoire, convaincus que «choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir».

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Édouard Sauvage,
Directeur Général de GRDF

Sommaire

01 **L'essentiel de votre concession** 6

Les chiffres clefs de votre concession 8
Vos interlocuteurs privilégiés 10
Votre contrat de concession 11

02 **L'activité au quotidien** 12

Les clients et leurs usages 14
Les services et les prestations 18
L'activité de comptage 20
L'écoute client 24
La chaine d'intervention 31
La sécurité du réseau 37

03 **Le patrimoine de votre concession** 44

Vos ouvrages 46
Les chantiers 53
Les investissements 56
La valorisation de votre patrimoine 61

04 **Le compte d'exploitation** 64

La synthèse du compte d'exploitation 66
Les recettes 69
Les charges 73

05 **La transition énergétique** 78

Le gaz vert 80
La mobilité durable 82
Les données au service de la maitrise de l'énergie 84

06 **GRDF & vous** 86

La distribution du gaz, une mission de service public 88
Une organisation à votre service 91
Les outils digitaux à votre disposition 96

NPL12/110 G4
No. 31 16 B1 001260 12
Propriété inaliénable
GE Oil & Gas
2016
GRDF

01

L'essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession 8

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés 10

1.3 Votre contrat de concession 11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

56
Nombre de clients

3
Nombre de premières mises en service clients

4 853 MWh
Quantités de gaz acheminées

92,1%
Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)

100,0%
Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

2039
Année d'échéance du contrat

30
Durée du contrat

14/09/2009
Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie

794 €
Redevance R1 versée

3 599 €
Investissements réalisés sur la concession

59 982 €
Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité

123,4%
Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau

100%
Taux de visites réalisées sur les robinets

1
Nombre d'interventions de sécurité gaz

Patrimoine

6,1 km
Longueur totale de canalisations

50
Nombre de compteurs résidentiels actifsu

1.2 Vos interlocuteurs privilégiés

Claire CAUMON
Déléguée Territoriale
07 63 21 38 96 | 04 74 25 54 12
claire.caumon@grdf.fr

Christophe LEROY
Directeur Territorial
06 73 62 49 69 | 04 77 43 63 08
christophe-ch.leroy@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 14/09/2009

Durée d'application : 30 ans

02

L'activité au quotidien

2.1 Les clients et leurs usages 14

2.2 Les services et les prestations 18

2.3 L'activité de comptage 20

2.4 L'écoute client 24

2.5 La chaine d'intervention 31

2.6 La sécurité du réseau 37

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients correspond, depuis 2017, au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé sur l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une meilleure cohérence avec les quantités de gaz naturel consommées sur l'année.

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Les clients et la consommation par secteur d'activité
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Evolution du nombre de clients par secteur d'activité

sur votre concession

En 2018, le nombre total de clients sur votre concession est de 56. Ce nombre était de 52 en 2017, et de 50 en 2016.

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par secteur d'activité

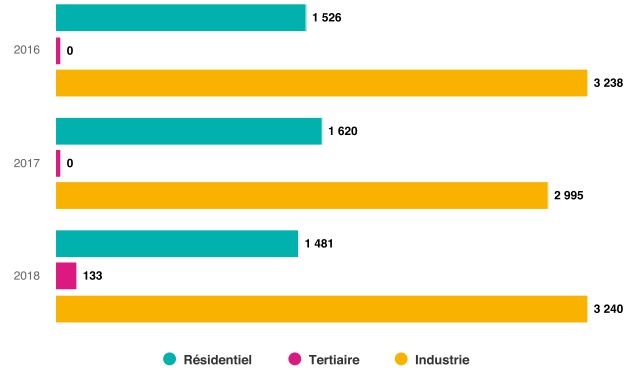

sur votre concession

En 2018, la quantité totale de gaz acheminé sur votre concession est de 4 853 MWh. Cette quantité était de 4 614 MWh en 2017, et de 4 764 MWh en 2016.

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.
Vous trouverez la description des tarifs d'acheminement dans le chapitre 6.

Evolution du nombre de clients par tarif

sur votre concession

Evolution des quantités de gaz acheminées (en MWh) par tarif

sur votre concession

Sur la Région Auvergne Rhône Alpes, 2 plans ORIGAZ ont été déclenchés sur l'année 2018 :

- Le 03 octobre 2018, à SAINT-EGREVE, avenue du Général de Gaulle, l'incendie d'un scooter à proximité d'un coffret gaz a engendré une fuite enflammée en façade d'immeuble, ce qui a entrainé l'interruption du flux gazeux pour 1918 clients.
- Le 07 aout, à SAINT-ETIENNE, rue Michel Rondet, un branchement sur le réseau moyenne pression (MPB) a été endommagé par une pelle mécanique, ce qui a entrainé une interruption du flux gazeux pour 1500 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site http://infocoupure.grdf.fr

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale. En moyenne, plus de 20% des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, ont consulté ce site en 2018 (15% en 2017).

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le portail Ma Concession Gaz (réservé aux autorités concédantes, sur www.grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur votre collectivité ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). Vous avez également la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2018, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau…). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.

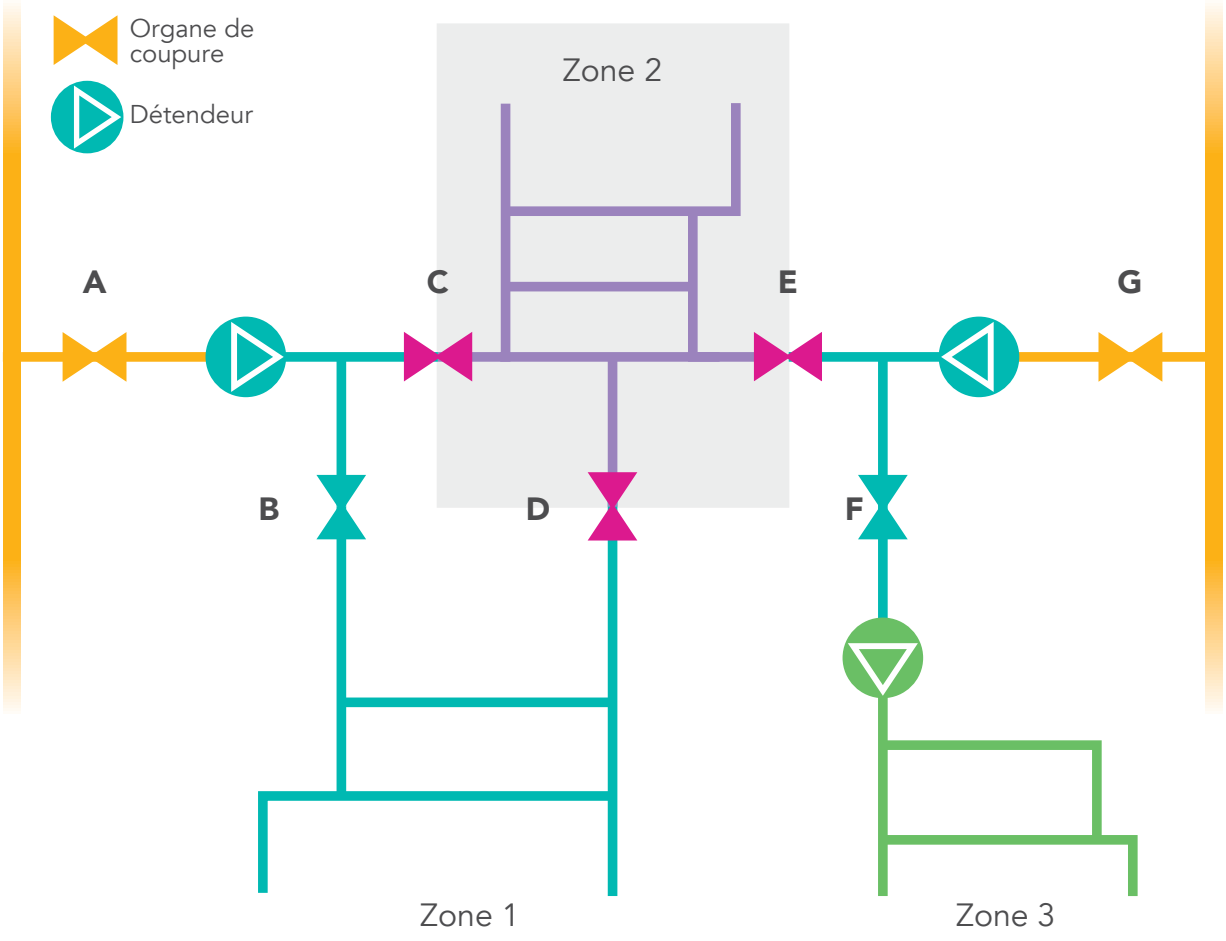

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Maintenance des postes de détente réseau (en nombre de visites)

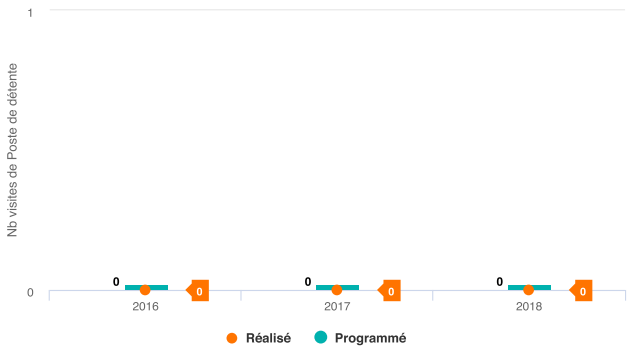

sur votre concession

Maintenance des robinets de réseau (en nombre de visites)

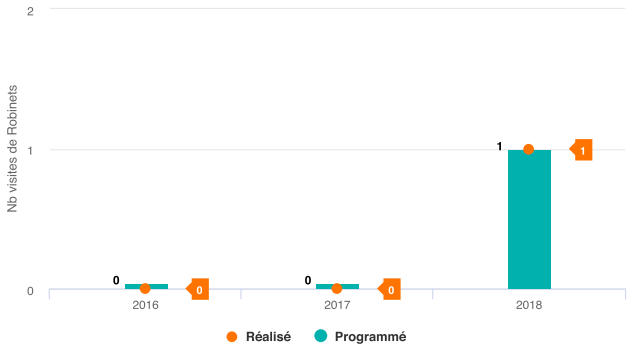

sur votre concession

Maintenance des branchements collectifs (en nombre de visites)

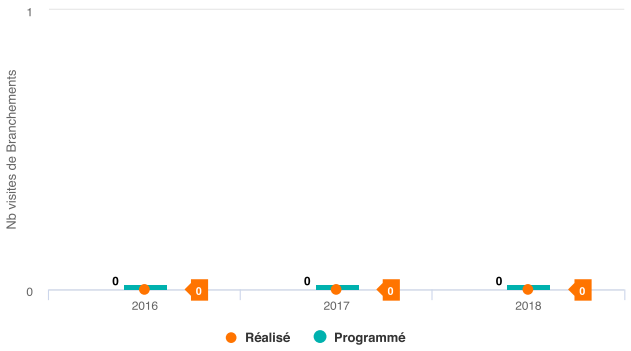

sur votre concession

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau (programmation et réalisation)

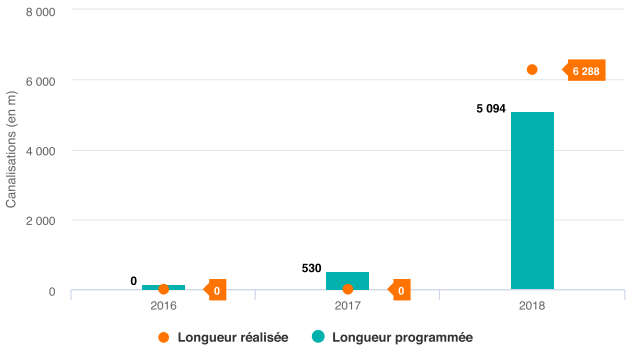

sur votre concession

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placés sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention

fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2018, sur votre concession :

- aucun diagnostic n'a été réalisé suite à l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes ont été missionnés, jusque fin 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Dans le cadre le l'opération CIVIGAZ, 7 073 visites ont été effectuées par les intervenants sur votre région.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs				
Type de compteur	Périodicité	2018	2017	2016
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	0	0	0
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	0	0	0
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	0	1	1

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. Depuis le 1er janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information, il convient de consulter le site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages aux ouvrages.

Évolution du nombre de DT (déclarations de projet de travaux)

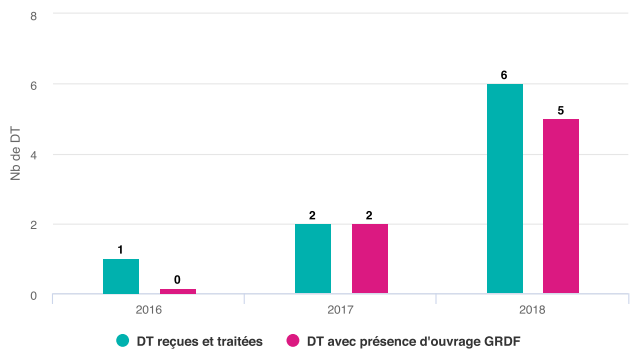

sur votre concession

Évolution du nombre de DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)

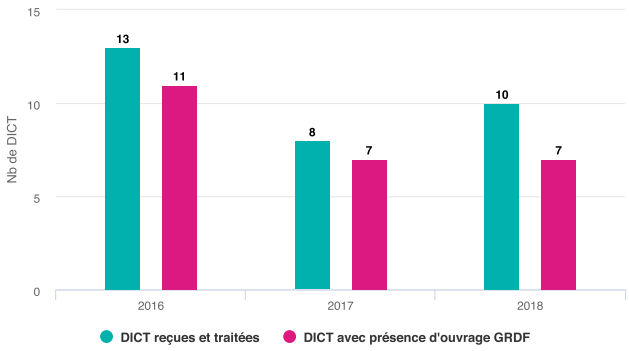

sur votre concession

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

En 2018, le nombre de dommages aux ouvrages avec fuite est resté quasiment stable au niveau national (-0,1% par rapport à 2017), dans un contexte de volume de travaux toujours orienté à la hausse pour la troisième année consécutive. Le nombre de chantiers à proximité des ouvrages gaz a ainsi augmenté de près de 5% en 2018 (+20% sur trois ans).

Il est donc indispensable de maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT et DICT),
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol,
- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtage a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages

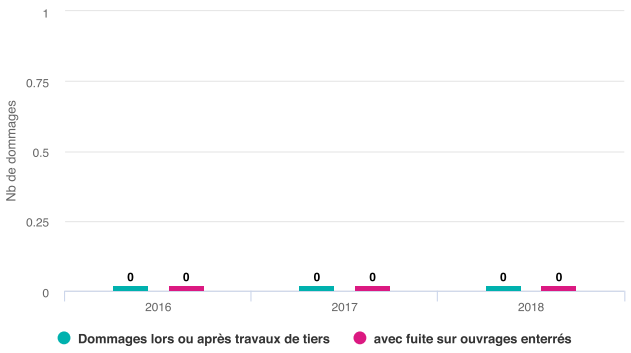

sur votre concession

03

Le patrimoine de votre concession

3.1 Vos ouvrages 46

3.2 Les chantiers 53

3.3 Les investissements 56

3.4 La valorisation de votre patrimoine 61

3.1 Vos ouvrages

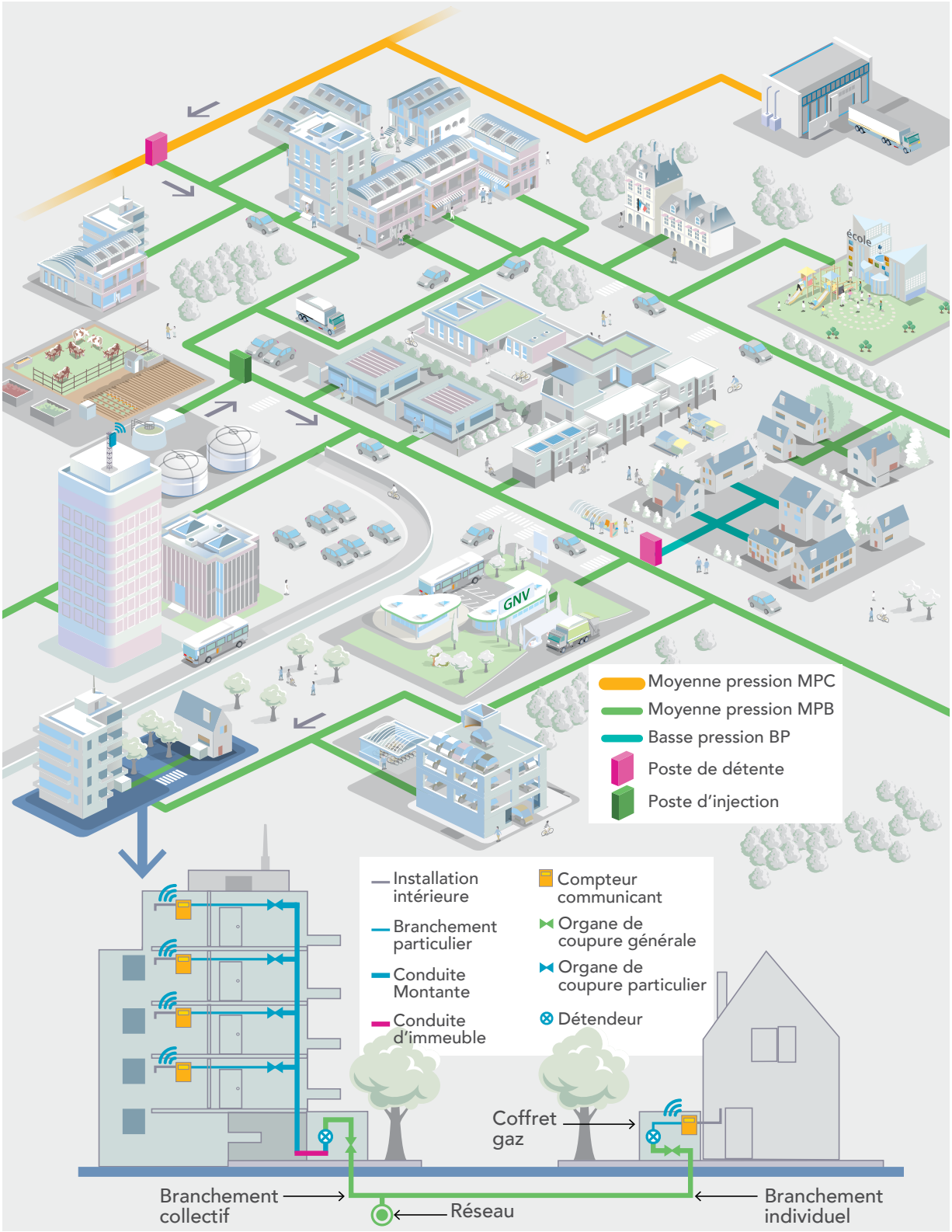

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2018 environ 5,6 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 840 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression ≥ 0,4 bar).

L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par pression, sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2018

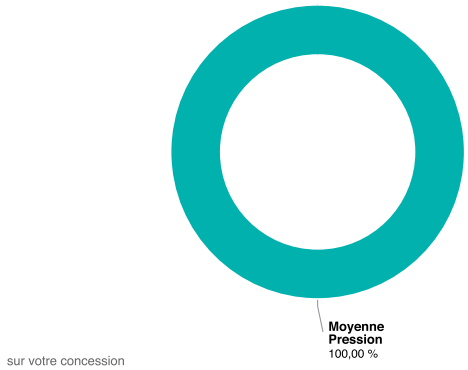

sur votre concession

Historique de la répartition par pression (en mètres de canalisations)

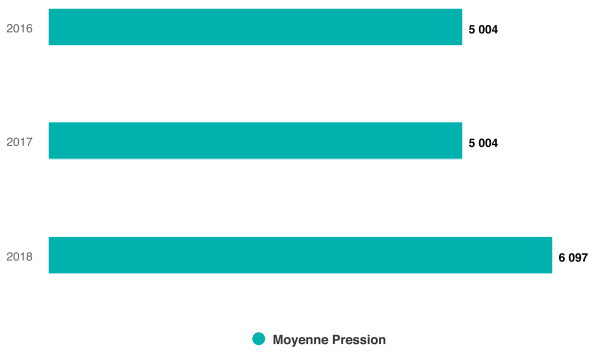

sur votre concession

En 2018, sur votre concession la longueur totale du réseau est de 6,1 km. En 2017, elle était de 5 km, et de 5 km en 2016.

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2018,
- l'historique de la répartition par matière sur les trois dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2018

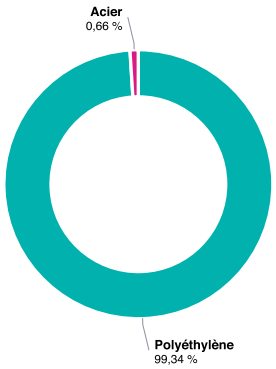

sur votre concession

Historique de la répartition par matière (en mètres de canalisations)

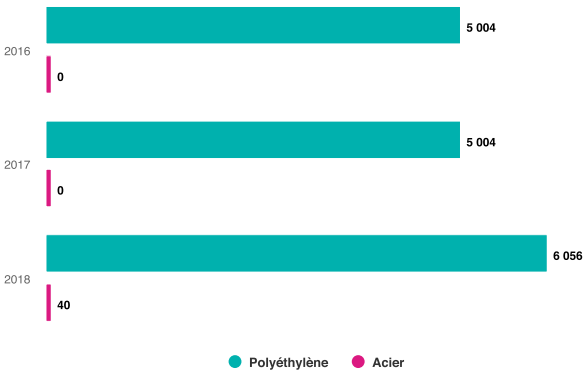

sur votre concession

L'inventaire des d'ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages			
	2018	2017	2016
Postes de détente réseau	0	0	0
Robinets de réseau	1	1	1
Branchements collectifs	2	2	2

L'âge moyen du réseau sur de la concession est de 8 ans.

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement en précision cartographique A des réseaux posés avant 2012.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans

Grande Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

En 2018, sur votre concession 3 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

Le Plan Corps de Rue Simplifié
GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux déclarations de travaux (DT-DICT). Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités depuis 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages
GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé «Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages» (RIO). Le projet RIO a ainsi permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 703 289 branchements collectifs pour, in fine, les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Les retours d'expérience ont abouti au constat que cet inventaire était incomplet : environ 20% des branchements collectifs n'étaient pas recensés dans la GMAO.

En 2015, GRDF a donc lancé le projet RIO2 avec pour objectif de compléter l'inventaire technique des branchements collectifs. Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités. Pour plus d'informations sur les modalités pratiques de ce recalage, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur local GRDF.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur, introduit il y a trois ans et affiché dans un premier temps au niveau national, est décliné à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2018, l'indice de connaissance du patrimoine est de 86.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine				
N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2018
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	1
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, > 80% : Progressif	5
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, > 90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	4
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, > 50% : Progressif	0
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	1
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	TOTAL	100		83

TB 110
Ac 168 72
BETI
GC-17
TB 110 67
RUE
DANIELLE
Ac 168 72
CABINET DAMO
CASANOVA
Ac 219
Ac 168 72
GC-18
TB 110 44
Ac 114
TB 301
Ac 324 79

3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, les déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau
Les travaux de développement du réseau concédé consistent à raccorder :

- des nouveaux clients, directement sur le réseau existant ou grâce à des extensions de réseau,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages
Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau ont pour objectif de garantir la sécurité, la continuité de service et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Ils peuvent résulter d'exigences réglementaires (arrêté du 13 juillet 2000, décret du 2 mai 2012, décret du 10 novembre 2017), comme par exemple la mise en œuvre de « mesures compensatoires » suite aux résultats des études de dangers réalisées pour les canalisations « hautes caractéristiques ».

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les anomalies constatées lors des opérations de maintenance et les incidents, la vulnérabilité aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques (matériau, technique de construction et d'assemblage, …), la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

Les investissements de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux, centré sur les canalisations en fonte ductile, cuivre et certains réseaux acier (qui représentent environ 3 % du réseau exploité par GRDF),
- le renouvellement des branchements et ouvrages collectifs, concomitamment avec le renouvellement du réseau ou en fonction de leurs caractéristiques propres (ex. branchements plomb, certains branchements cuivre) et de la nature des incidents éventuels.

La sécurisation des branchements et ouvrages collectifs posés avant 2000 peut également être assurée sans renouvellement, quand la configuration le permet, par la pose d'un

dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les autres investissements concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements suite à endommagement, …

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation qui prévoit que tous les prestataires doivent être évalués par des visites sur leurs chantiers de quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives, pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché en cas de récidive.

3.3 Les investissements

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation de la structure et modernisation du réseau…) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente…). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements
Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (décaissées).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en service sur 2018. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations selon qu'elles correspondent aux mises en service dans l'année ou au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur mise en service effective. Par exemple, GRDF a construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques ont duré plusieurs années et n'ont été mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs en 2017. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :

- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (immobilisations) par famille d'ouvrages.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)	2018	2017	2016
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	6 349	3 869	24 423
Premier établissement	6 349	3 869	24 423
Canalisations de distribution	0	0	19 532
Branchements	6 349	3 869	4 891
Branchements - Individuels	6 349	3 869	4 891
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement	0	0	0
Canalisations de distribution	0	0	0
Branchements	0	0	0
Branchements - Individuels	0	0	0
Branchements - Collectifs	0	0	0
Branchements - Conduites montantes	0	0	0
Branchements - Conduites d'immeubles	0	0	0
Installations techniques	0	0	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Invest. réalisés par famille d'ouvrages - mises en service (montant en euros)			
	2018	2017	2016
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	83	2 901	0
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	0	2 901	0
Postes de détente	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	2 901	0
Autres équipements	0	0	0
Compteurs	83	0	0

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

Invest. réalisés et prévisionnels par finalité - flux NON PE (montant en euros)			
	2016	2017	2018
TOTAL	24 531	6 770	3 599
Développement du réseau	24 531	3 869	3 515
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	5 177	0	3 515
sans extension	5 177	0	3 515
avec extension	0	0	0
Lotissements, zones d'aménagement	19 354	0	0
Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	0	3 869	0
sans extension	0	3 869	0
avec extension	0	0	0
Transition énergétique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	0	0	0
Dont raccordement en concession	0	0	0
Dont installations hors concession (ex poste biométhane...)	0	0	0
Extension sur territoire concédé pour desserte autre commune	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0
Adaptation et modernisation des ouvrages	0	0	0
Investissements de structure des ouvrages	0	0	0
Dont restructurations et renforcements	0	0	0
Dont schéma de vannage	0	0	0
Modernisation des ouvrages	0	0	0
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	0	0	0
Dont branchements et ouvrages collectifs	0	0	0
Autres investissements de modernisation	0	0	0
Modernisation de la cartographie	0	0	0
Comptage	0	2 901	83
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	0	83
Postes de livraison clients	0	2 901	0
Compteurs et télérelevé	0	0	0

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement et la valorisation du patrimoine

Il s'agit de montrer qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement des tous les ouvrages de la concession à fin 2018.

La valeur nette comptable à fin d'année est la valeur initiale financée par GRDF diminuée des amortissements comptables.

Valorisation du patrimoine (montant en euros)	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018	Valeur nette comptable à fin d'année 2018
BIENS CONCÉDÉS (Premier établissement et Renouvellement)	513 241	0	31 152	468 040
Premier établissement de biens concédés	513 241	0	31 152	468 040
Canalisations de distribution	357 405	0	31 152	331 344
Branchements	155 836	0	0	136 696
Branchements - Individuels	153 494	0	0	134 692
Branchements - Collectifs	2 342	0	0	2 003
Conduites montantes	0	0	0	0
Conduites d'immeubles	0	0	0	0
Installations techniques	0	0	0	0
Postes de détente	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0
Renouvellement de bien concédés	0	0	0	0
Canalisations de distribution	0	0	0	0
Branchements	0	0	0	0
Branchements - Individuels	0	0	0	0
Branchements - Collectifs	0	0	0	0
Conduites montantes	0	0	0	0
Conduites d'immeubles	0	0	0	0
Installations techniques	0	0	0	0
Postes de détente	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0

Valorisation du patrimoine (montant en euros)				
	Financée par GRDF 2018	Financée par Autorité Concédante 2018	Financée par des tiers 2018	Valeur nette comptable à fin d'année 2018
AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	3 333	0	0	2 958
Canalisations de distribution	0	0	0	0
Branchements	0	0	0	0
Branchements - Individuels	0	0	0	0
Branchements - Collectifs	0	0	0	0
Conduites montantes	0	0	0	0
Conduites d'immeubles	0	0	0	0
Installations techniques	3 249	0	0	2 877
Postes de détente	0	0	0	0
Protection Cathodique	0	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	3 249	0	0	2 877
Autres équipements	0	0	0	0
Compteurs	83	0	0	81

Pour accéder au détail de l'inventaire détaillé du patrimoine, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ». Vous y retrouverez des données détaillées suivantes :

- les recettes d'acheminement,
- les recettes hors acheminement,
- la valorisation de votre patrimoine par ouvrage,
- les investissements réalisés par ouvrage.

04

Le compte d'exploitation

4.1 La synthèse du compte d'exploitation 66

4.2 Les recettes 69

4.3 Les charges 73

4.1 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site **www.grdf.fr**.

Le compte d'exploitation synthétique

Le compte d'exploitation reflète le résultat obtenu par le distributeur au périmètre de la concession. Ce résultat peut être scindé en deux principales composantes :

- l'impact du climat sur les recettes,
- la performance du distributeur au périmètre de la concession.

Compte d'exploitation synthétique (montant en euros)	2016	2017	2018
Produits	55 864	54 909	59 982
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	48 783	48 488	52 460
Recettes liées aux prestations complémentaires	7 081	6 420	7 521
Charges	57 016	62 302	29 639
Charges d'exploitation	25 496	31 299	29 639
Charges liées aux investissements	31 519	31 002	0
Résultat avant impôt sur les sociétés	- 1 151	- 7 393	30 342
Dont impact climatique	257	125	- 838

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

Les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen. En 2018, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 65 millions d'euros.

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des

10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- des données météorologiques quotidiennes,
- des températures de référence,
- des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles.

4.2 Les recettes

Le compte d'exploitation : les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (montant en euros)			
	2018	2017	2016
Produits	59 982	54 909	55 864
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	52 460	48 488	48 783
Recettes liées aux prestations complémentaires	7 521	6 420	7 081
Recettes liées aux prestations du catalogue	7 307	6 378	6 893
Recettes liées aux prestations ponctuelles	727	632	1 010
Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de brancht	361	382	743
Prest. ponct. clients aux conditions standards de livraison	366	250	267
Prest. ponct. clients ayant un contrat de livraison direct	0	0	0
Recettes liées aux prestations récurrentes	6 579	5 745	5 882
Prest. rec. clients aux conditions standards de livraison	1 201	509	577
Prest. rec. clients ayant un contrat de livraison direct	5 377	5 236	5 305
Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	0	0	0
Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	170	8	175
Autres recettes	43	33	12
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz naturel,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz naturel vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Depuis le courant de l'année 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé, sur les index de consommation des usagers ainsi que sur un panel de clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des recettes (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou dépose du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.),

- recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement,
- recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements,
- recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)
Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes
Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit des :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).
- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 12 M€ sur 225 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive
Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 13 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.3 Les charges

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (montant en euros)	2018	2017	2016
Charges d'exploitation de la concession	30 069	31 299	36 222
Main d'œuvre	5 853	8 701	11 969
Achats de matériel, fournitures et énergie	648	696	1 393
Sous-traitance	454	512	688
Autres charges d'exploitation	21 326	19 615	20 259
Dont immobilier	391	356	353
Dont informatique, poste et telecom	589	569	364
Dont assurances	246	213	274
Dont entretien des véhicules et carburant	43	44	70
Dont communication et développement des usages du gaz nature	614	902	769
Dont autres	781	385	618
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont	11 136	10 722	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K1)	- 11 136	- 10 722	0
Dont charges d'acheminent depuis un réseau amont (K2/K3)	0	0	0
Dont charges liées aux prestations complémentaires	7 521	6 420	17 807
Dont charges liées aux prestations complémentaires v2016	0	0	17 807
Redevances	1 085	1 023	1 192
Dont redevance contractuelle	794	784	762
Dont redevance d'occupation du domaine public	291	239	430
Impôts et taxes	226	232	250
Dont CVAE et taxes foncières	225	229	248
Dont autres impôts et taxes	0	2	1
Contribution des fonctions centrales mutualisées	475	517	468

Principes généraux

GRDF ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'un seul service, ou d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation, qui doivent

être identiques pour toutes les concessions, pour ne pas en pénaliser certaines et/ou ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et correspondant à toutes les interventions ayant eu lieu sur une concession au cours de l'année, doivent être utilisées dès que cela est possible car elles permettent d'affecter les dépenses opérationnelles de GRDF à chaque concession. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
    - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
    - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
    - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,…) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients. Elles sont principalement utilisées pour ventiler les charges liées aux fonctions support (Ressources Humaines ou Direction Juridique par exemple).
- En dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière déterminée par les dépenses opérationnelles préalablement affectées à la concession.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne fusionne pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Focus sur trois rubriques spécifiques

- Les « charges liées aux prestations complémentaires » ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Ce choix méthodologique est la déclinaison de la méthode retenue par la CRE pour déterminer le revenu

autorisé de GRDF : « les recettes liées aux prestations complémentaires » sont retranchées des charges d'exploitation couvertes par le tarif ATRD. Et donc par principe, les recettes complémentaires ne peuvent pas générer de marge commerciale.

- Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».
- La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,2% pour 2016, de 6,8% pour 2017 et de 5,5% pour 2018.

Impact de la nouvelle organisation des activités d'intervention sur les charges d'exploitation

Depuis le 1er janvier 2018, GRDF a finalisé la réorganisation de ses activités d'intervention réseau et de clientèle. Auparavant les unités « clientèle » étaient mixtes GRDF/Enedis : un même agent pouvait intervenir chez un particulier pour une intervention gaz ou électrique. Désormais les agents sont dédiés à une énergie et n'appartiennent plus à des unités mixtes. En reprenant en propre ses activités clientèle, GRDF a dû repenser son maillage territorial pour conserver une haute qualité de service et pour assurer les interventions de sécurité dans les délais règlementaires. Les équipes clientèle sont désormais intégrées aux équipes d'intervention réseau dans des Agences d'Intervention avec un périmètre géographique de travail différent de l'ancienne organisation. Les charges d'exploitation présentées dans le CRAC étant ventilées en fonction de l'agence à l'origine de la charge, la réorganisation des activités d'intervention peut donc engendrer une évolution des montants affectés à chacune des concessions en 2018 par rapport aux années antérieures.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- nombre de nouveaux clients domestiques,
- consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- montant des investissements réalisés,

- nombre de déclarations de travaux,
- nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles.

2. Les clés patrimoniales

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- nombre de PDL,
- tarif d'acheminement,
- longueur de réseau.

Le principe d'affectation des charges est le suivant : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le périmètre de la concession (cf : chapitre « Une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniale	Total
Fct. Centrales	0,0%	5,5%	5,5%
Nationale	2,2%	27,0%	29,2%
Régionale	13,0%	15,2%	28,2%
Infrarégionale	4,4%	2,1%	6,5%
Locale	25,9%	4,6%	30,6%
Total	45,6%	54,4%	100,0%

données nationales

Les charges d'investissement de la concession

Cet indicateur n'est pas calculable sur votre concession : il n'existe aucun point de mesure.			
	--	--	--
---	--	--	--
--			

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession (95% des ouvrages). Les valeurs des annuités équivalentes présentées dans le compte d'exploitation sont la traduction économique des investissements sous forme de charges économiques

calculées. Elles sont équivalentes aux annuités d'un emprunt permettant de rembourser le capital et de payer les intérêts sur la durée du contrat. Elles sont la somme d'une quote-part de remboursement des valeurs initiales et d'un coût de financement.

Le montant initial de l'emprunt (en début de contrat de concession) est égal à la somme actualisée des investissements prévisionnels connus dès l'origine du contrat, diminuée de la valeur comptable résiduelle en fin de contrat. Chaque année le capital restant dû évolue en fonction des investissements effectivement réalisés et du capital précédemment remboursé. Les charges d'investissement peuvent devenir négatives dans le cas où des investissements initialement prévus en année N sont décalés dans le temps et sont réalisés en année N+1, N+2… La valeur négative témoigne alors d'un trop-perçu sur les années passées et permet de s'assurer que le total cumulé des annuités actualisées correspond au montant réalisé d'ici la fin du contrat.

Sur la durée du contrat, la somme actualisée des charges d'investissements est égale à la somme actualisée des investissements effectivement réalisés et de la rémunération des investissements restant dus en fin de contrat.

Les charges d'investissement sont calculées par catégorie d'ouvrages et ne sont pas affectées à un seul ouvrage en particulier.

Le taux de financement et le pas de progressivité sont ceux convenus avec la collectivité au cours de la procédure d'appel d'offres, ou par défaut 6% et 2%. Le pas de progressivité permet d'adapter l'évolution des annuités à la progression prévisionnelle du chiffre d'affaires.

GRDF

05

La transition énergétique

5.1 Le gaz vert 80

5.2 La mobilité durable 82

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie 84

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le « biométhane » est produit à partir de bio-déchets issus des exploitations agricoles, de l'industrie agroalimentaire, de stations d'épuration ou encore de déchets de restauration collective, d'entretien d'espaces publics verts. La méthanisation offre une solution à vos enjeux de réduction et de traitement des déchets. Il permet d'alimenter les clients en gaz renouvelable, produit localement, dans une logique d'économie circulaire. La méthanisation a plusieurs atouts : elle contribue à réduire les gaz à effets de serre, à améliorer la gestion des déchets ainsi que la qualité des sols et des nappes phréatiques en produisant un engrais naturel, elle permet de diversifier les revenus des exploitations agricoles, tout en devenant un vecteur de création d'emplois non délocalisables.

GRDF accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur projet d'injection. Tout d'abord en phase amont pour évaluer la faisabilité technique du projet (distance au réseau, potentiels d'absorption du réseau fonction des consommations locales, premières estimations de production de biométhane en fonction du type d'intrants…), puis lors d'études détaillées pour préciser les conditions de raccordement et d'injection. Enfin, GRDF réalise les travaux de raccordement et assure la mise en service, l'exploitation et la maintenance des ouvrages réseau (canalisations et postes d'injection) tout au long de la durée de vie du projet.

A fin 2018, sur le territoire national, 70 sites injectaient sur le réseau exploité par GRDF et plus de 600 projets étaient inscrits dans le « Registre des capacités certifiées ». Les équipes régionales sont à votre écoute pour évaluer le potentiel de production de biométhane sur votre territoire.

5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires.

En matière de transports plus propres, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz naturel comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant avancé qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV apporte une réduction des émissions jusqu'à 50% pour les oxydes d'azote et 95% pour les particules fines par rapport à la nouvelle norme Euro VI. De plus, dans sa version renouvelable, le BioGNV émet 80% de CO_2 en moins par rapport au diesel grâce à un bilan carbone quasi neutre : le CO_2 libéré à l'échappement est équivalent au CO_2 absorbé par les végétaux méthanisés. Rouler au BioGNV, c'est également promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. Enfin, sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée.

Actuellement, près 18 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croitre sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux.

Si le marché de l'autobus se développe depuis désormais plus de 15 ans, offrant à la technologie GNV un retour d'expérience hors du commun parmi les alternatives au diesel, le marché du camion offre la plus forte dynamique ces dernières années. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations publiques (100 stations fin 2018). La filière s'est donnée comme objectif le développement de 250 stations accessibles au public en 2020.

La gamme de véhicules disponibles s'étoffe avec de nouveaux modèles adaptés aux différents marchés : les travaux publics pour des chantiers plus propres dans les villes, le transport scolaire ou intercité, le transport urbain et le transport de marchandises. Pour pouvoir répondre à l'ensemble des conditions d'exploitation, les constructeurs proposent des autonomies allant de 300 à 800 kilomètres.

Sur votre région administrative, la consommation des stations GNV correpond à 98 GWh.

Dans le cadre du contrat de service publie conclu avec l'Etat, GRDF s'est engagé à accompagner les collectivités dans leur projet de conversion au gaz naturel en fournissant l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de leurs projets. Ainsi, de la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités à chaque étape du projet de conversion de leur flotte :

- optimisation de l'emplacement des stations,
- études de potentiel de conversion de flotte autour du projet,
- conseils techniques, réglementaires, fiscaux et sur les politiques énergétiques locales,
- création d'outils d'aide à la décision,
- informations sur les aides financières,
- mise en relation avec les acteurs de la filière.

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu de planification énergétique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation locale de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique, …

Les données énergies, croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour comprendre les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions :

- dès l'état des lieux, pour dresser un constat objectif du territoire et définir ses priorités,
- dans la définition de scénarios prospectifs, facilitant la prise de décision,
- dans la durée, pour suivre les impacts des actions réalisées, mesurer le résultats des politiques publiques et les réorienter si nécessaire.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données gaz en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés :

- Des données en opendata, ouvertes, accessibles à tous et régulièrement enrichies. Sur opendata.grdf.fr, on trouve par exemple la consommation journalière de gaz en France, les consommations annuelles de gaz à la maille IRIS, les installations de biométhane raccordées au réseau de GRDF et leur quantité annuelle injectée…
- Des données à la demande, transmises à des acteurs autorisés. Dans ce cadre, les autorités concédantes peuvent accéder à des données de consommation agrégées sur des périmètres plus fins (à la maille adresse par exemple), adaptées à leur territoire. Les demandes peuvent être formulées sur le portail www.grdf.fr.
- Des données individuelles de consommation, accessibles à chaque consommateur ou transmises à des tiers autorisés (sous la condition préalable d'avoir recueilli le consentement du client). Les consommateurs peuvent ainsi suivre gratuitement leur consommation journalière de gaz naturel depuis leur espace GRDF, au fil du déploiement du compteur communicant.

Aux côtés des référents institutionnels et des acteurs locaux, GRDF travaille à l'amélioration de la qualité de ces données réglementaires pour en faciliter l'utilisation et l'analyse. Au-delà de la seule transmission des informations réglementaires, GRDF accompagne les acteurs du territoire pour comprendre les données gaz, les intégrer dans leurs travaux et les croiser avec d'autres données locales pour enrichir les analyses stratégiques.

06

GRDF & vous

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public 88

6.2 Une organisation à votre service 91

6.3 Les outils digitaux à votre disposition 96

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

L'Etat a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre les deux parties et signé le 30 novembre 2015 pour une durée de 3 ans, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement de la filière gaz naturel.

1	2	3	4	5
Assurer la gestion déléguée du Service Public de distribution de gaz naturel	**Acheminer le gaz naturel en toute impartialité**	**Exploiter et entretenir le réseau**	**Promouvoir les usages du gaz naturel**	**Accompagner le développement du biométhane**
Sur la base des contrats de concession conclus avec les collectivités territoriales	Pour le compte de l'ensemble des fournisseurs	Garantir la qualité, la sécurité et la performance économique du réseau de distribution de gaz naturel	Promouvoir des usages performants le développement rentable du réseau et de l'énergie gaz	Accompagner et raccorder au réseau les producteurs de biométhane

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2018					
Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1	< 6 MWh/an	51,11 €	37,05 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	181,55 €	10,77 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	1 076,87 €	7,50 €		
T4	> 5 000 MWh /an	20 365,65 €	1,06 €	263,98 €	
TP	tarif de proximité	47 391,60 €		131,68 €	86,45 €

Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies

Ci-dessous, le comparatif annuel sur une moyenne d'octobre 2017 à septembre 2018. Source : Données du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (bases de données du SDES et de la DGEC).

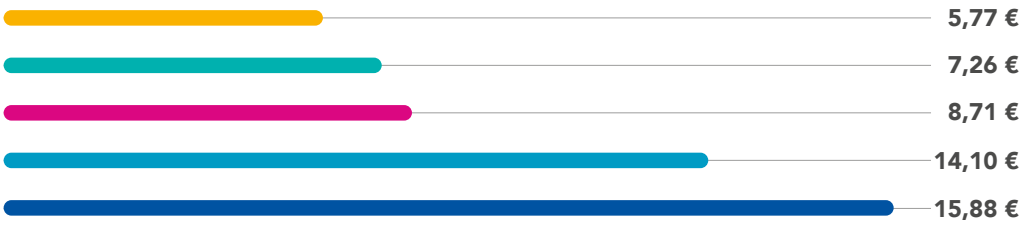

Bois granulés en vrac
Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEBB/Propellet

Gaz naturel
Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique
100 kWh PCI de FOD, au tarif C1 (livraison de 2000 à 5000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Propane
100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité
Prix complet de 100 kWh PCI (puissance 12 kVa double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- Les experts métiers
    - Acheminement & gestion de la clientèle
    - Technique industrielle & Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
    - Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, Gaz Naturel Véhicule...)
- Les fonctions support : Système d'informations, Ressources humaines, Finance & controlling

Dans chacune des 6 régions GRDF

- Direction Réseaux
    - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
    - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
    - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

    - Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
    - Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)
- Direction Clients-Territoires
    - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
    - Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
    - Satisfaire les clients au quotidien
    - Gérer la relation avec les fournisseurs
- Direction Fonctions Supports : Communication, Controlling, Autres fonctions d'appui
- Unités Services Régionaux (USR) : Ressources humaines (contrat de travail), Informatique et télécoms, Immobilier, Logistique

Avec l'arrivée des compteurs communicants et des énergies renouvelables électricité et gaz, les deux concessionnaires, GRDF et ENEDIS, ont décidé de faire évoluer l'organisation des interventions clientèle réalisées jusqu'à maintenant par les UCF au sein du Service Commun.

Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, à partir du 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI). 63 AI couvrent la zone de desserte de GRDF.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :
- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

→ Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
→ Travaux
→ Exploitation
→ Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : «viser l'excellence opérationnelle», «faire du gaz une énergie d'avenir» et «construire ensemble».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de

pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2018, sur le département Ain, GRDF a fait travailler un ESAT du département.

Les chiffres clefs de GRDF

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

200 715 km
de réseau de gaz naturel, soit plus de 5 fois le tour de la terre

286 TWh
de gaz naturel acheminé corrigé du climat

973 millions d'€
investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million d'€
consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

11 475
collaborateurs

432
embauches en CDI

662
alternants vont être formés chez GRDF

3,477
milliards d'€
de chiffre d'affaires

Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 557 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

330 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

70 sites
d'injection de biométhane exploités dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).

Le portail Ma Concession Gaz propose aussi des outils pratiques et des services interactifs comme l'affichage dynamique du réseau ou un comparateur des énergies. Votre espace collectivité vous informe également en temps réel sur les coupures d'alimentation en gaz, via le service « InfoCoupure ». Ce service permet de visualiser sur une carte les incidents en cours et les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement). « InfoCoupure » offre aussi la possibilité d'être notifié en temps réel, via envoi de mail et/ou de sms, sur la mise à jour des informations d'intervention.

L'espace Ma Concession Gaz dispose enfin d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives au patrimoine et à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

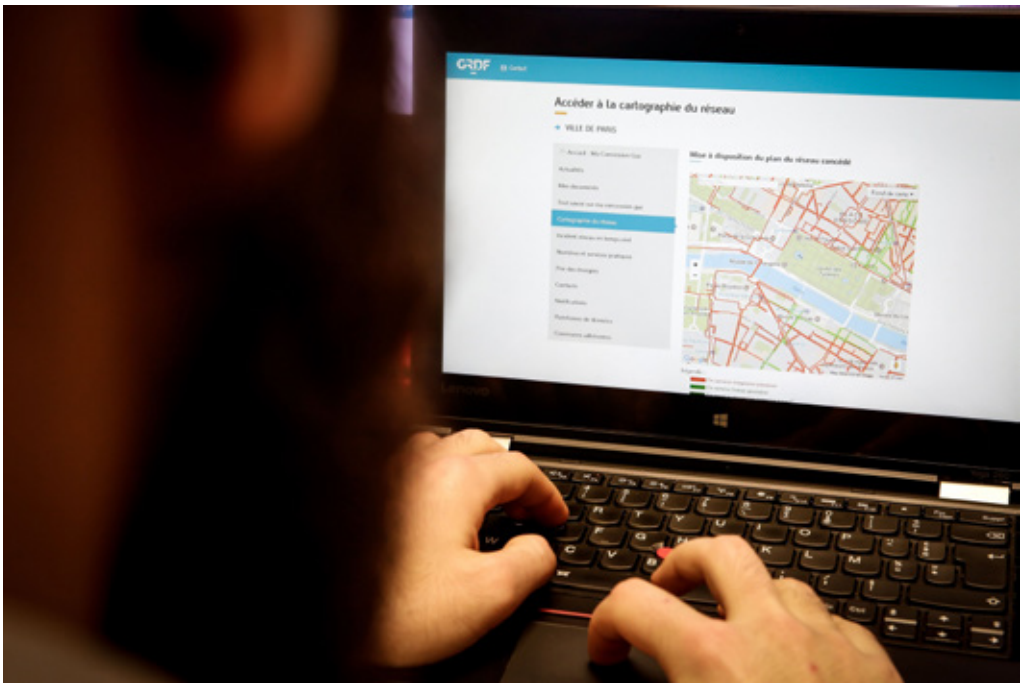

L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz naturel.

Téléchargeable gratuitement sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous trouverez sur Mon réseau Gaz un large panel d'informations et de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures en gaz et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de déclarer en temps réel aux équipes de GRDF d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques...).

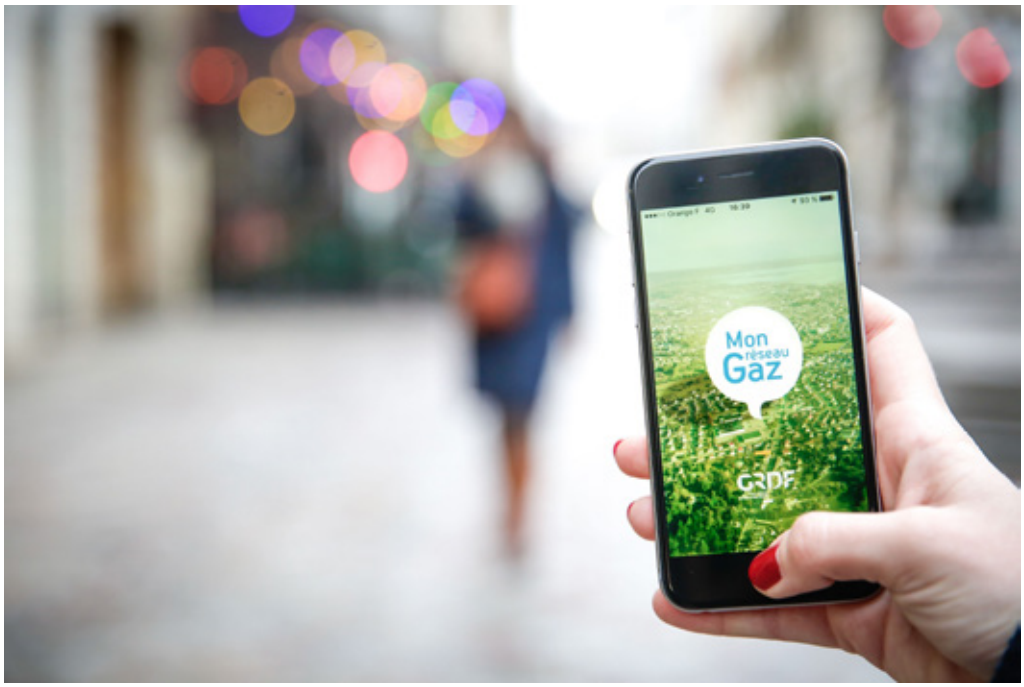

VANNE
ARRET GAZ

Lexique

Lexique

Branchement
Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier
Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations
Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur
Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Concentrateur
Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)
Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)
La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)
La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement
Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

Contrat de fourniture
Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

Contrat de livraison direct (CLD)
Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)
Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage
Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur
Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finaux par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV
Utilisation du gaz naturel comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure
L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

Normo mètre cube (Nm^3)
Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Lexique

Poste d'injection
Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison
Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)
Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison
Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée
Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution
Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces).

Réseau BP
Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibars.

Réseau MPA / MPB
Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A) et MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC
Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2018

SIEA - NURIEUX-VOLOGNAT

Directeur de publication : Jérôme Chambin

Rédacteurs : Cécile Nivaud, Emilio Soba, Louis-Philippe Martim

Crédit photos : Grégory Brandel
Compte rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

CHOISIR LE GAZ
C'EST AUSSI
CHOISIR L'AVENIR

GRDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511